 

**3.4.3 Instructions « Intégration de nouveaux collaborateurs »**

# G énéralités

* Expliquer l’organisation de la sécurité existante
* Informer au sujet des objectifs de sécurité de l’entreprise
* Attirer l’attention sur les dangers en faisant un tour de l’entreprise

# P rescriptions

Attirer l’attention sur :

* les obligations légales et les droits
* les conséquences de la non-observation de ces prescriptions (rappel à l’ordre, avertis- sement écrit, etc.)
* l’endroit où se trouve le manuel de sécurité / la documentation d’entreprise

# I nstruction

* Instruction du nouveau collaborateur au sujet de l’organisation en cas d’urgence au sein de l’établissement et des tâches correspondantes
* Remise des équipements de protection individuels et autres avec instruction sur
  + la manière de les porter
  + leur entretien
  + leur utilisation sur le lieu de travail
* Instruction au sujet des dangers spécifiques à la situation et au lieu de travail avec les listes de contrôle correspondantes (chapitre 6)

# O bligation d’aviser

* Comment agir en cas d’accidents professionnels et non professionnels ?
* Comment agir en en cas de maladie ?

Manuel de la solution de branche ARODEMS page 48 version 01.11.2019